

Direction Ressources et Relations aux Administrés —
Direction des Finances et Conseil de Gestion

N°2026 – A -126

**FIN DE FONCTION D'UNE MANDATAIRE PERMANENTE A LA REGIE DE
RECETTES DU CENTRE NAUTIQUE PATINOIRE « NAUTILIS »**

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la décision n° 2017-D-18 du 25 janvier 2017 portant création d'une régie de recettes au Centre Nautique Patinoire Nautilus,

Vu, l'arrêté n°2026-A-028 du 6 mai 2026 portant délégation de fonction, délégation et subdélégation de signature à Monsieur François NEBOUT en sa qualité de vice-président,

Vu, l'avis conforme de Monsieur le comptable public, responsable du Service de Gestion Comptable d'Angoulême en date du 4 juin 2026,

Vu, l'avis conforme de la régisseuse titulaire en date du 1^{er} juin 2026,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions de la mandataire temporaire suivante :

Arrêté de nomination	Date de l'arrêté	Date de nomination	Nom	Prénom	Fin de fonction
2025-A-62	26/01/2026	A compter du 1 ^{er} janvier 2026	PIERRE MILANO	Caroline	30/04/2026

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le préfet, Monsieur le comptable public, responsable du service de gestion comptable d'Angoulême, et à l'intéressée.

ARTICLE 3 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable public, responsable du service de gestion comptable d'Angoulême sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ANGOULEME, le 23 juin 2026

Par délégation,
Pour le président,
Le vice-président,



François NEBOUT

Pour avis conforme
Le comptable public,



David BERNARD

« Vu pour acceptation »
La régisseuse titulaire,



Certifié exécutoire
Reçu en préfecture

Le 08 JUIL 2026
Publié ou notifié
Le

08 JUIL 2026